

sur l'accès à l'indépendance des pays et des peuples coloniaux ».

L'O.N.U. n'est presque jamais directement intervenue, mais elle a souvent exercé ses compétences administratives et politiques dans les territoires coloniaux. Néanmoins, les sanctions collectives décidées contre les Etats refusant le principe de l'autodétermination ont été, en général, d'une faible efficacité. Le fait dominant reste l'influence exercée par l'O.N.U. sur l'opinion en faveur de la décolonisation. Le Canada a offert un ferme appui à toutes les actions entreprises dans ce sens.

Aide au développement. Les années 1960-1970 sont celles de la première « décennie du développement ». En 1964 est créée la CnuCED. Dans ce

cadre est effectué le recensement de tous les problèmes commerciaux des pays en voie de développement. La CnuCED examine, en particulier, le problème des produits de base. Le Canada affirme sa solidarité avec les pays du tiers-monde, mais, lorsque les pays développés s'indignent de la « criante ingratitude et du manque de réalisme des exigences des pays en voie de développement », le Canada se range à l'avis des premiers.

Droits de l'homme. Le Canada approuve, le 16 décembre 1966, le pacte établissant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il participe à la campagne contre la discrimination raciale, puis aux travaux effectués en faveur des droits de la femme et de l'enfant.

La recherche de l'équilibre (1970-1976)

En 1970 commence la deuxième décennie des Nations unies pour le développement. Même si l'on accorde symboliquement un intérêt marqué pour l'éducation (1970) ou la lutte contre le racisme (1971), la recherche d'un nouvel ordre économique domine l'activité de l'O.N.U.

Cependant, en 1971, l'assemblée générale vote l'entrée de la République populaire de Chine. Elle est accueillie le 15 novembre. Le Canada avait reconnu la Chine en octobre 1970.

Décolonisation. Le dixième anniversaire de la déclaration sur l'accès à l'indépendance des pays et peuples coloniaux se manifeste, le 12 octobre 1970, par une résolution établissant un programme pour l'application de cette déclaration. Le problème qui se pose au Canada est celui d'une crédibilité rendue discutable, en particulier, par une position ambiguë vis-à-vis de l'Afrique. Pour les questions africaines, en effet, le Canada s'associe surtout à la France, à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Aide au développement. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'O.N.U., trois résolutions sont adoptées, dans lesquelles s'exprime la

volonté d'établir une stratégie internationale du développement, chaque pays développé devant consacrer 1 p. 100 de son produit intérieur brut à l'aide au développement.

Dans ce domaine, le Canada s'associe souvent aux pays du tiers-monde, bien qu'il fasse partie des pays les plus riches, avec lesquels il signe, le 18 décembre 1971, un accord sur le réaligement des taux de change.

La troisième session de la CnuCED (Santiago, avril-mai 1972) est un échec partiel. Si l'on y admet le principe d'une aide de la communauté internationale à vingt-cinq pays, si l'on y consacre le lien entre les tirages spéciaux et le financement du développement, un point important reste en suspens: celui de la régularisation des cours des produits de base, essentielle pour les pays en voie de développement. La crise du pétrole, en 1973, apporte une complication supplémentaire à cette situation.

Les périodes de sécheresse en Union soviétique, au Sahel et au Bangladesh en 1974 posent le problème des réserves alimentaires mondiales. Le Canada participe depuis sa création au Programme alimentaire mondial: il est au deuxième rang pour l'importance de sa contribution pendant les années 1963-1974. En 1975-